



Fair Wear & Tear Guideline for Cars



FRANÇAIS

GUIDELINE

Accepted by major European car-institutions

The logo for SGS, featuring the letters 'SGS' in a bold, sans-serif font. A vertical line is positioned to the right of the 'S', and a horizontal line is positioned below the 'S'.

SGS est le leader mondial de l'expertise, société certifiée. Les services automobiles de SGS sont proposés aux gouvernements, usines, commerçants, institutions financières et sociétés d'assurance sur quatre continents.
www.sgs.com

The logo for EurotaxGlass's, featuring a blue diamond shape followed by the text 'eurotaxGLASS'S' in a bold, sans-serif font. Below it, the text 'Automotive Business Intelligence' is written in a smaller font.

EurotaxGlass est le fournisseur principal de données, des solutions et des services pour les flottes automobiles européennes. Par la combinaison de collecte de données, l'analyse de marché et des modèles mathématiques Eurotax offrira des informations fiables et efficaces en matière de décision.
www.eurotax.com



L'Association européenne de l'automobile et du camion a été fondée en 1964 et représente la location à court terme ainsi que la location longue durée au sein des industries de 15 pays européens. ECATRA représentent plus de 7,200 sociétés, l'administration est basé à Bruxelles. www.ecatra.org



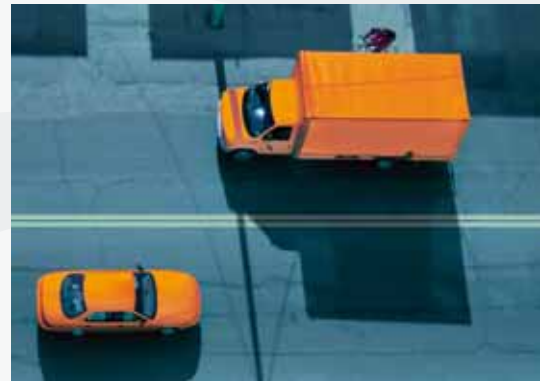
Technischer Überwachungsverein (surveillance technique) est à l'origine de la création de RWTÜV Systems GmbH en Allemagne. A travers son savoir-faire diversifié dans l'examen, la certification et le conseil, la société s'est orientée vers une organisation compétente de service de système international. www.rwtuev.de

À la fin de la période contractée, le véhicule loué, à moins qu'il ne soit repris par le conducteur, intègre le circuit de la voiture d'occasion - Un secteur d'affaires pour lequel CarNext, société de LeasePlan Corporation N.V, se spécialise. Immédiatement après la restitution du véhicule, le Groupe SGS, une organisation neutre, inspecte et évalue le véhicule. Afin de s'assurer que tout est traité de manière impartiale et ainsi évaluer les dommages qui seront calculés à vos frais, et ce, dans le respect des engagements de notre charte Restitution.

La restitution en toute transparence. Il existe des dommages tolérés, résultant d'une utilisation normale du véhicule et pour lesquels aucune facturation ne sera établie.

GUIDELINE

www.carnext.com



Certains dommages ne résultent pas d'une utilisation normale du véhicule et font donc l'objet d'une facturation. Nous distinguons ainsi les réparations qui influenceront la décote du véhicule de 100 % des dommages, de celles qui seront calculées selon le critère durée/kilométrage. Dans le premier cas, il s'agit des dommages liés à un accident ainsi que ceux mettant en cause la sécurité routière du véhicule (par exemple: défaillance des freins, ...). Le second cas concerne des dommages liés à l'esthétique du véhicule et/ou son confort influençant ainsi le prix proposé par un acheteur potentiel.



LeasePlan Fleet Management nv/sa
Excelsiorlaan 8
1930 Zaventem
Tel. 02/7 22 62 11
Fax 02/7 22 62 83
www.leaseplan.be



LeasePlan, l'une des plus grandes sociétés de gestion de flotte mondiales, gère 1.2 millions de véhicules. Le marché annuel des véhicules d'occasion est d'environ 330,000 unités. Le domaine d'activité de CarNext est la vente de véhicules ex- Lease Plan à un niveau international.

GUIDELINE

Acceptable and unacceptable damages

Exterior

Extérieur



Interior

Intérieur



En parcourant les pages suivantes, vous trouverez des exemples pour des dommages tolérés ou non. Fort de ces informations vous serez à même d'économiser de l'argent et vous aurez ainsi connaissance des dommages tolérés ou non au cours de notre expertise, avant même la restitution du véhicule. Ainsi, vos collaborateurs seront sensibilisés à un meilleur usage.

Afin de faciliter la revue des dommages tolérés et non-tolérés un code de couleurs a été établi : le jaune est pour l'extérieur du véhicule, bleu pour l'intérieur. L'extérieur comprend la carrosserie, la peinture, les pneumatiques, les installations de toit ouvrant, pare-brise et éclairage. Pour l'intérieur il s'agit du tableau de bord incluant les différents instruments, la sellerie, le tissu d'intérieur, le revêtement de pavillon, les revêtements de sol, les accessoires, ainsi que la large palette d'équipements électriques électroniques et mécaniques.

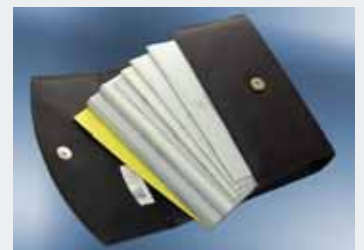
En cas de dommages constatés occasionnant une facturation, vous recevrez un courrier. Nous apporterons toute la transparence à notre expertise. Une chose est sûre - nous faisons tout pour vous apporter le meilleur confort de conduite.

Une règle simple devrait être suivie en rendant la voiture : tout ce qui est livré avec la voiture doit être restitué. Par exemple:

- Toutes les clefs (y compris des clefs d'atelier)
- Les documents du véhicule
- Le livret d'entretien et les différents manuels d'utilisation
- Les codes radio
- Le CD du logiciel du système de navigation

Ainsi que les cartes d'essence, obtenues par LeasePlan, adressées par courrier séparé à l'agence centrale locale.

Si des pneus, par exemple d'hiver ont été inclus dans l'accord de service, le jeu complet de 4 roues incluant les jantes et les écrous doivent être restitués. Si un véhicule est rendu pendant l'hiver la même demande sera faite pour les pneus d'été.



Vehicle Body/Paint

Carrosserie/peinture de véhicule

ACCEPTABLE



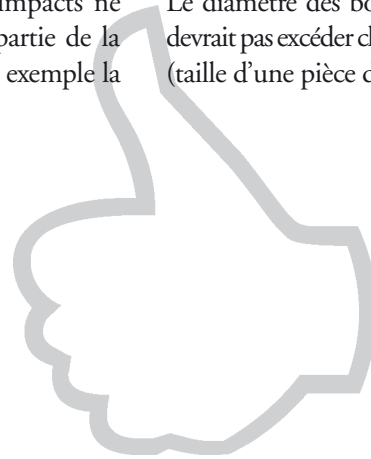
Les rayures de peinture, pouvant être enlevées au lustrage et ne nécessitant donc pas de retouche de peinture.



Le nombre de bosses ou impacts ne devrait pas excéder 2 par partie de la carrosserie du véhicule, par exemple la porte ou bas de porte.



Le diamètre des bosses ou impacts ne devrait pas excéder chacun 20 millimètres (taille d'une pièce de 1 euro).



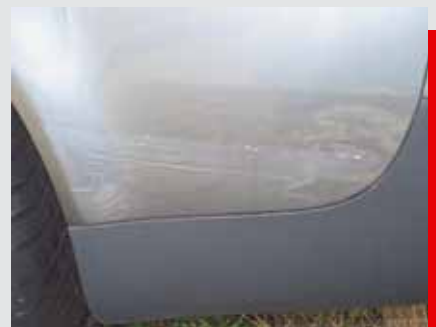
UNACCEPTABLE



Bosses ou impacts avec un diamètre de plus de 20 millimètres.



Bosses ou impacts avec signes de rouille apparents.



Des éraflures plus longues que 100 millimètres ou de multiples rayures sur une partie de la carrosserie, ainsi que celles ne pouvant pas être enlevées au lustrage et nécessitant ainsi une nouvelle peinture.



Vehicle Body/Paint

Carrosserie/peinture de véhicule

ACCEPTABLE



Impacts de pierre: ne doit pas excéder 25 % de l'élément de la carrosserie, par exemple capot.



Des bosses avec la peinture altérée jusqu'au métal, inférieures à 20 millimètres chacune (taille d'une pièce de 1 euro).



Rayures, éraflures, réparations de peinture invisibles à la distance de 1 m.



UNACCEPTABLE



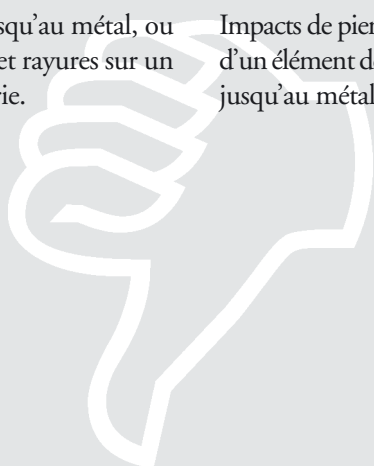
Rayures et éraflures jusqu'au métal, ou plus de deux éraflures et rayures sur un élément de la carrosserie.



Impacts de pierre couvrant plus de 25 % d'un élément de la carrosserie ou impacts jusqu'au métal.



Les bosses, impacts ou éraflures endommageant la peinture jusqu'au métal ou signes de rouille.



Grille/Bumper

Grille/pare-chocs

ACCEPTABLE



Rayures ou éraflures avec une longueur maximale de 100 millimètres et sans altération de la couche de peinture dans le cas de pare-chocs teintés dans la masse.

En cas de pare-chocs non peints, les éraflures ne doivent pas atteindre la matière de base et les impacts ou les bosses ne doivent pas excéder un diamètre de 20 millimètres chacun (taille d'une pièce de 1 euro).



UNACCEPTABLE



Grilles cassées dues: aux impacts de pierre ou au contact d'un objet.



Pare-choc fissuré ou brisé avec traces d'attelage de remorque.



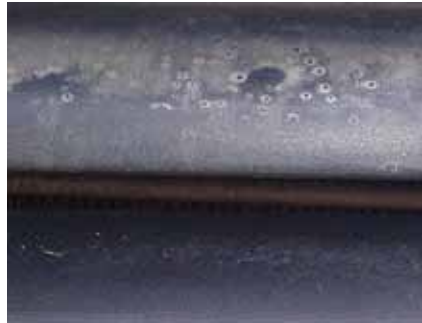
Grille/Bumper

Grille/pare-chocs

ACCEPTABLE



Maximum de deux dommages de peinture par pare-chocs ne nécessitant pas de retouche de peinture.



Détérioration de la peinture liée, par exemple aux conditions météorologiques, telle que la grêle, sauf s'il s'agit d'une utilisation incorrecte de produits chimiques.



UNACCEPTABLE



Rayures ou éraflures appuyées jusqu'à la matière de base, ou qui nuisent à l'esthétique du véhicule de par leur quantité.



Rayures ou éraflures causant une déformation du pare-chocs d'un diamètre de plus de 20 millimètres chacune (taille d'une pièce de 1euro).

Tyre Wear/Wheel Rims

Pneumatiques/jantes et enjoliveurs

ACCEPTABLE



Tous les pneus d'été devraient avoir un profil minimal de 2 millimètres.



Rayures ou éraflures sur les enjoliveurs mais sans déformation ou casse.



UNACCEPTABLE



Pneu avec dommages causés par les trottoirs ou autres.



Impacts extérieurs visibles causés par des dommages, fissures ou déchirures.



Pneus avec pression inappropriée résultant d'un dommage, d'une crevaison ou tout autre dommage affectant la sécurité du véhicule.



Tyre Wear/Wheel Rims

Pneumatiques/jantes et enjoliveurs

ACCEPTABLE



Rayures, éraflures ou dépôts sur les jantes, au cas où celles-ci ne soient pas déformées.



Les boulons ou les écrous de roue montrent des signes évidents de rouille, mais ils peuvent être dévissés.



UNACCEPTABLE



Enjoliveurs brisés ou avec des parties manquantes. Rayures ou éraflures menant à une déformation de l'enjoliveur.



Jantes avec d'importants dommages, déformation de celle-ci ou parties manquantes.



Glazing/Glass

Pare-brise/vitres et feux

ACCEPTABLE



Légers impacts de pierre sur la surface des optiques.



Impacts de pierre sur la surface du pare-brise sans fissures et dont le nombre ne nuit pas à la vue du conducteur lors de conduite nocturne ou sous la pluie.

UNACCEPTABLE



Optique percé : indépendant de la taille du dommage.



Comme précédemment : les dommages affectant l'utilisation normale.



ACCEPTABLE



Eraflures ou gravillons à la surface des optiques, sans cassure du verre et sans gêne à son utilisation.



Tout autocollant sur l'intérieur ou l'extérieur du pare-brise.



UNACCEPTABLE



Fissure dans le pare-brise. Impacts de pierre qui gênent la conduite nocturne ou sous la pluie.



Fissures dans la surface totale du pare-brise endommageant la couche extérieure du verre. Impacts de pierre qui nuit à l'examen technique selon les exigences légales de la sécurité routière.

ACCEPTABLE



Rayures ou éraflures d'une longueur maximale de 50 millimètres sans altération de la peinture dans le cas de rétroiseurs peints. En cas de rétroiseurs non peints, les éraflures ne doivent pas atteindre la matière de base. La fonctionnalité ne doit pas être gênée.



Les gyrophares ne doivent présenter aucun éclat dans le verre et la vision ne doit pas être gênée. Ils doivent observer l'ensemble des exigences légales et être mentionnés dans les documents du véhicule si la loi le stipule.



UNACCEPTABLE



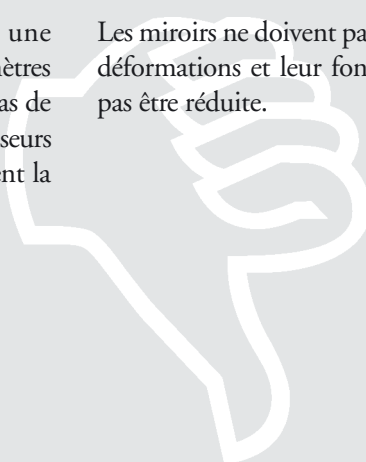
Rayures ou éraflures excédant une longueur maximale de 50 millimètres avec altération de la peinture en cas de rétroiseurs peints. En cas de rétroiseurs non peints, les éraflures qui altèrent la matière de base.



Les miroirs ne doivent pas présenter de déformations et leur fonction ne doit pas être réduite.



Les gyrophares qui présentent des bris de verre ou inadaptés. Les gyrophares n'observant pas l'ensemble des exigences légales et dont la fonction n'est pas optimale.



ACCEPTABLE



Traces d'usure des sièges, le tissu d'intérieur est usé et les sièges témoignent d'une usure classique.



Le tissu d'intérieur a cédé au poids du conducteur et les côtés du siège sont affaissés.



UNACCEPTABLE



Les sièges sont sales. La saleté est en surface mais elle doit être nettoyée sur l'ensemble du tissu d'intérieur. Le tissu d'intérieur est déchiré.



Le tissu d'intérieur est endommagé par des brûlures ou des déchirures. Le tissu dégage de mauvaises odeurs.

ACCEPTABLE



Le revêtement du pavillon présente des traces d'usure ou des griffures mais le tissu n'est pas déchiré.



Décoloration du revêtement du pavillon intérieur causée par une fermeture partielle du toit ouvrant.



UNACCEPTABLE



Le revêtement du pavillon est sale. La saleté est en surface et ne peut être enlevée par un nettoyage classique. L'habitacle présente des coupures dans le revêtement.



Le revêtement du pavillon est déformé par une entaille ou est très sale.



ACCEPTABLE



Les supports d'accessoires installés ont été laissés dans le véhicule. Les téléphones ou kit mains-libre ont été démontés ...

... avec trous invisibles ou sur les côtés de la console centrale.



UNACCEPTABLE



Les accessoires, téléphones ou support téléphoniques ont été démontés et les trous sont clairement visibles sur le tableau de bord.



Le tapis du coffre présente des taches et est très sale. La saleté n'est pas uniquement superficielle, elle nécessite un nettoyage important.



ACCEPTABLE



Les tapis de sol présentent les signes d'une utilisation intensive. Il y a une décoloration du revêtement et des marques d'usure.

Le volant est usé et on constate des signes d'utilisation intensive, cependant la matière n'est pas déchirée.



UNACCEPTABLE



Le tapis de sol du véhicule montre des déchirures, des accrocs plus ou moins superficiels.



La garniture intérieure est endommagée par une utilisation anormale, par des coups provenant de l'extérieur. La porte présente des perforations, accrocs, déformations conséquences des impacts résultant de l'utilisation de la ceinture de sécurité.



Across Europe, around the world



Affilié aux sociétés filles autonomes de la Société LeasePlan Corporate N.V., le Groupe LeasePlan est présent dans le monde entier dont 21 pays en Europe : la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la France, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, Autriche, Suisse, Hongrie, Grèce, Italie, Espagne et Portugal. Mais aussi, les Etats-Unis, Brésil, Inde, Australie et Nouvelle-Zélande.



LeasePlan Corporation

LeasePlan Corporation N.V.
P.J. Oudweg 41
NL-1314 CJ Almere-Stad
Phone: +31 36 53 93 911
Fax: +31 36 53 93 912
www.leaseplancorp.com